

Lettre sur l'édifice de la 5^e
oeuvre Lyonnaise. —

ouvrière Lyonesse

Lyon, ce 24 juillet, 1851.

P.C.

à M^r Célèbre Clément

24 juillet 1881

24 juillet 1851. Monsieur Agathe de la Gorge

à M^r Dodet, rue du port ^{étroit}

257 Willet, S.

Le mission De nos cinq ouvrier Lyonnais

à M. Levesille

Genie, Evens

con primare

28 cont, 51

œuvre du Comte de Chambord est bien être appréciée

fruits. Votre couronne, c'est ce qui la fait considérer

conviene some résultat, teneis quelle coneparte

à M^r de Serfontaine

1851, 9^{6a}

Corrections en Caltan

rouge

un caractère de réforme positives en faveur du

travail manuel sans beaucoup atteindre à

linéaire et au capital.

Si l'on ^{avait} ~~est~~ ^{publie} ~~pas~~ ~~publier~~ l'adresse que nos cinq

Compagnie ont remis au Prince en main-propre,

il aurait été facile de s'en édifier. Sans la égare d'un

à tout excès de modestie, l'on pourrait ~~seul être~~

à nos cités coupables
leur adresser un reproche sur la non publicité de

cette pièce importante, qui, alors eut été une

véritable

Oeuvre de nationalité, un gallon planté en face de

~~tout~~ gouvernement sympathique avec l'église.

liborieuses. Voilà qui aurait exercé plus
nos cinq Lyonnais

d'influence que le narré ~~non pas~~ ^{nos cinq journées} de cinq, mais

Nota: Il n'a été répété que mon ~~discours~~ avait été
mise de côté comme étant trop Républicaine.
Enfin! (Ch.)

mise de côté comme ~~étant~~ trop ~~Republicaine~~.

Engine!

De plusieurs milliers de visiteurs satisfaits
jusqu'au létonnement comme le sont ~~les~~ ^{elles} ~~les~~ ^{tous} ceux
qui ont abordé le Comte de Chambord. ~~Il~~ ^{Il} ~~est~~ ^{est} être
~~la loi s'oppose-t-elle à cette publicité?~~

Cette adresse commence par prédisposer à
l'indulgence en faveur des condamnés, ^{capables d'être}
~~laissé~~ ^{glisser sur la pente du désordre pendant} ~~la~~ ^{la} ~~se~~ ^{se} ~~couper~~ ^{couper} politiques, après cette
expression d'une sincère affliction sur le égarement

1. bien excusable
au milieu de tout
d'éléments perturbateurs

Oublié, dit un court aperçu sur la ^{cause principale du} ~~progrès~~ ^{progrès} ~~me~~
industriel. En ouvrière vrai, les visiteurs
exposent leurs vœux sur la répartition des
anciennes législations et juridiction industrielles,
^{Mais} ~~mais~~ ~~non~~ ^{non} ~~les~~ ^{les} ~~privileges~~ ^{privileges} de la même époque.

Nos cinq visiteurs apprécient à son juste valeur
notre législation en ce qui ~~la~~ ^{la} concerne les lois
élaborées sur le travail manuel, par des
hommes transcendents, mais étrangères aux
connaissances toutes spéciales relatives au
travail, considérées avant 89, par le Ministre
Burgos, comme les premières les plus sacrées,
et les plus imprescriptibles de toute la propriété.
(Cité de février, 1846.)

Nos cinq ouvriers Lyonnais, loin de se poser
 comme conspirateurs, n'entrevoient l'avenir qu'en
 traversant les décrets de la providence, leurs
 prévisions n'ont rien de ^{rien de féérique} merveilleux, ~~est~~ loin d'être
 exclusifs et bueffés par l'orgueil de la veille,
 ils savent qu'en se tenant l'exclusion l'on ne recueille
 que l'exclusion; c'est pour cela que nos cinq vrais
 ouvriers et vrais patriotes, exempts de toute
 autre ambition personnelle hors la prospérité et
 la dignité de leur profession, enfin étrangers
 au machiavélisme, ôtez-toi de là que je m'y mette,
^{ils} ~~ils~~ n'aspirent qu'à une place équitable résulter:
 chacun à sa place et à chacun son droit.
 Pour conjurer l'anarchie, ils ^{reprochent tout genre} ~~ne songent nullement~~
^{aucun genre d'exclusion} à opposer la torche à la torche, le poignard au
 poignard, leur signe de ralliement serait réhaussé
 par cette devise: Salut! honneur à ceux de
 lendemain!!



Enfin, ils avaient parfaitement que sous le
 amplet ou bli de vieux repentiments, la nation
 serait indigne d'en patronage providentiel.
 Voici comment ils s'expriment:

C'est l'exemple

Mais c'est au contraire, dans la partie

commune, c'est-à-dire, dans la partie

commune, c'est-à-dire, dans la partie

commune, c'est-à-dire, dans la partie

commune, c'est-à-dire, dans la partie

commune, c'est-à-dire, dans la partie

commune, c'est-à-dire, dans la partie

commune, c'est-à-dire, dans la partie

commune, c'est-à-dire, dans la partie

commune, c'est-à-dire, dans la partie

commune, c'est-à-dire, dans la partie

commune, c'est-à-dire, dans la partie

commune, c'est-à-dire, dans la partie

commune, c'est-à-dire, dans la partie

commune, c'est-à-dire, dans la partie

commune, c'est-à-dire, dans la partie

commune, c'est-à-dire, dans la partie

commune, c'est-à-dire, dans la partie

commune, c'est-à-dire, dans la partie

commune, c'est-à-dire, dans la partie